

Adhérent

Association AMAP HALLENTOURS  
4 rue HAUSSMANN

Nom \_\_\_\_\_

92400 COURBEVOIE

Prénom \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**CONTRAT D'ABONNEMENT PANIER POISSON**  
NOVEMBRE 2017 – JUIN 2018

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte ci-après, à savoir :

**Engagement de l'adhérent :**

- Payer d'avance les paniers de la saison
- Assurer au moins 2 permanences-distributions par semestre
- Gérer son nombre de paniers à prendre
- S'assurer de son retrait en cas de retard ou d'absence
- Prévenir à l'avance en cas de non retrait à la date prévue

**Engagement du producteur partenaire :**

- Livrer une fois par quinzaine des poissons de qualité frais
- Être représenté aux distributions
- Être transparent sur le mode de fixation de la contribution
- Être transparent sur ses méthodes de travail

**Contact AMAP Paniers POISSONS : Agnès NUSS – Portable : 06 13 44 61 11 – Mail : [agnes.boudy@gmail.com](mailto:agnes.boudy@gmail.com)**

Fournisseur : Le Sipo – 17 Quai de l'Île – 76600 LE HAVRE

Tél : 06 20 19 52 92

**LA PART DE LA PECHE BI-MENSUELLE OU MENSUELLE**

La composition bi-mensuelle du panier est définie par le fournisseur, en fonction de la pêche.  
La contribution unique du panier bi-mensuel est fixé à 20€ pour la saison 2017-2018.

Formule 1 [ ]	TOTAL : <b>15 Paniers</b> 1 panier/quinzaine	20€*15	<b>300 €</b>	4 chèques 75 €
Dates prévues pour la distribution : 8/11/17, 29/11/17, 13/12/17, 10/01/18, 31/01/18, 14/02/18, 28/02/18, 14/03/18, 28/03/18, 11/04/18, 25/04/18, 9/05/18, 23/05/18, 6/6/18, 20/6/18				

OU	Formule 2 [ ]	TOTAL : <b>8 paniers</b> 1 panier/mois	20€*8	<b>160 €</b>	4 chèques 40 €
Dates prévues pour la distribution : 8/11/17, 13/12/17, 10/01/18, 14/02/18, 14/03/18, 11/04/18, 9/05/18, 6/06/18					

Libeller les chèques à l'ordre de **LE SIPO**

**Partage du panier :**

Mercredi entre 19h et 20h dans la Halle Flachet (Asnières-sur-Seine)  
Voir ci-dessus les dates de distribution.

**Encaissement des paiements :**

Chaque début de trimestre (octobre, janvier, avril, juillet), l'Association Hallentours remet au fournisseur les chèques de paiement pour le trimestre à courir (sauf inscription en cours d'année).

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les abonnés, partenaire fournisseur, et les membres du bureau Hallentours.

Fait à Asnières-sur-Seine, le \_\_\_\_\_

Signature adhérent

Signature Fournisseur